



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 13 AVRIL 2012 - Salle La Rance – 20h30

M. ROUZIERES, Maire de Mours, préside la séance.

Présents : Mesdames : **DELORT ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ**
Messieurs : **AMADIEU ; BOUNIE ; BRANDALAC ; BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE ; TOURRILHES** (Jusqu'à 21h45).

Excusés : Monsieur **VISINONI** donne pouvoir à Madame **TANNÈ** ; Monsieur **TOURRILHES** donne pouvoir à Monsieur **FEL** à partir de 21h45

Excusée sans procuration : Madame **FERRIERES**

Secrétaire de séance : Madame Jeannine **HERCOUET-TESTA**.

1/ URBANISME

1-1/ DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D) DANS LE CADRE DE LA REVISION DU P.O.S EN P.L.U

La commune procède actuellement à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une pièce préalable indispensable du dossier final. Il répond à plusieurs objectifs :

- Fixer l'économie générale du PLU et exprimer l'intérêt général.
- Justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil Municipal a débattu de ces orientations qui sont :

- Renforcer le rôle de centre de vie de Mours ;
- Conforter et développer le potentiel agricole local ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la commune ;
- Prendre en compte les projets d'aménagement extra-communaux et les risques.

2/ PERSONNEL

2-1/ ADOPTION DES MODALITES DE GRATIFICATION DES STAGIAIRES

La commune de Mours accueille de temps en temps des étudiants qui, dans le cadre de l'application pratique de leur formation, effectue un stage au sein des services municipaux.

Il est décidé :

- De faire bénéficier les stagiaires du remboursement des frais de mission exposés dans le cadre du stage, dans des conditions et des modalités identiques à celles prévues pour les personnels des collectivités locales.
- D'offrir la possibilité de verser une gratification dans la limite de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale aux stagiaires dont la durée de stage est supérieure à deux mois et pour lesquels la mission aura apporté à la commune des éléments d'information ou de décision particulièrement appréciables.

3/ VOIRIE

3-1/ ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN (RUE DES BAINS – RUE A. FEL)

M. et Mme LEHEU Alain résidant à Maurs - 8 Rue des Bains proposent d'octroyer gracieusement à la commune de Maurs une bande de terrain afin d'élargir la chaussée et d'améliorer la visibilité au carrefour de la Rue des Bains et de la Rue Antonin Fel. La commune de Maurs accepte cette proposition d'intérêt général ; elle participera à la réfection du nouveau mur de clôture, qui restera toutefois la propriété de M. et Mme Leheu.

3-2/ LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE POUR ALIENATION D'UNE IMPASSE PUBLIQUE

Il est décidé de donner une suite favorable à la demande de M. BOUYGUES Jérôme qui désire acquérir une impasse publique qui aboutit, uniquement sur sa propriété, afin d'adapter son projet de construction de deux pavillons Rue Figeagaise. Pour réaliser cette vente la procédure légale est lancée. Elle consiste : à la délimitation de la parcelle, à la fixation du prix de vente du terrain par France Domaine, au lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- SAGE du bassin du Célé : arrêté préfectoral d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Célé (www.gesteau.eaufrance.fr)
- Création d'une association des cités de caractère (Cantal)
- Programme HABITER MIEUX : aide de l'Etat pour un logement économe et écologique ; participation de l'ANAH et de la Com. Com. du Pays de Maurs
- Réunion publique P.L.U : lundi 14 mai à 20h30

LE MAIRE,

C. ROUZIERES